



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 11/03/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU MENE et PLACE HENRI I V

26 RUE DU MENE du 16/03/2026 au 10/04/2026 sauf samedis et dimanches, Occupations

- de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 26 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

3 PLACE HENRI I V • du 16/03/2026 au 10/04/2026, occupation du domaine public autorisation uniquement pour chargement et déchargement avant 10 h00

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

À compter du 17/03/2026 et jusqu'au 29/05/2026, la circulation pourra être interdite sur la voie de gauche, entre le 21 au 25 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY.

Autorisation de mettre une nacelle sur la voie de gauche ponctuellement pendant les travaux

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

25 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY du 23/03/2026 au 29/05/2026,

- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2 places réservées au droit du n°25 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant interdire le stationnement

- Du 17/03/2026 au 29/05/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 40 m² autorisation d'occupation de la chaussée la circulation se fera sur une voie au lieu de deux

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

23 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

- Du 14/03/2026 au 27/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2 places réservées au droit du n° 23 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE FRANCOIS D'ARGOUGES et AVENUE VICTOR HUGO

Du 26/03/2026 au 28/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales 2 places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

43 AVENUE VICTOR HUGO

Du 23/03/2026 au 28/03/2026, **les travaux se feront sur une journée en fonction des conditions climatiques occupation du domaine public** Surface occupée : 129 m²

Mise en place de l'ensemble de la signalétique réglementaire par l'entreprise.

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE FRANCOIS D'ARGOUGES et AVENUE VICTOR HUGO

À compter du 26/03/2026 et jusqu'au 28/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE FRANCOIS D'ARGOUGES** :

- Le stationnement des véhicules est interdit sur 2 places conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

À compter du 23/03/2026 et jusqu'au 28/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent 43 **AVENUE VICTOR HUGO les travaux se feront sur 1 journée en fonction de la météo**

- La circulation est interdite sur la voie de droite la circulation se fera sur une voie au lieu de deux ;
- L'entreprise mettra en place la signalétique réglementaire pour avertir les piétons et les usagers de la circulation

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE GEORGES CLEMENCEAU

Du 86 au 90 RUE GEORGES CLEMENCEAU

- Du 23/03/2026 au 27/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët et Secteur Kercado

RUE DE L'ILE BAILLERON et RUE DE L'ILE

AUX MOINES

L'ILE BAILLERON et RUE DE L'ILE AUX MOINES :

- La circulation des véhicules est interdite conformément au plan ci joint.

La déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire

- suivant : RUE DE L'ILE BALIRAN

Eurovia enlèvera les bornes en granite au commencement du chantier

Le centre technique municipal enlèvera le giratoire franchissable conformément au plan ci joint carré jaune sur le plan

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

PARKING DES TRENTES

- Du 16/03/2026 au 17/03/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 1 place réservée conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALAIN-RENE LESAGE

4 RUE ALAIN-RENE LESAGE

- Du 16/03/2026 au 24/03/2026, Occupations de places par véhicule sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

- Nombre d'emplacements concernés : 2 Places réservées au droit du n° 4 le centre technique municipal mettra en place deux panneaux visant à interdire le stationnement.

- Du 16/03/2026 au 10/04/2026, occupation du domaine public o Surface occupée : 24 m² autorisation de mise en place d'un échafaudage

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

À compter du 17/03/2026 et jusqu'au 29/05/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent **du 21 au 25 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY** :

- Le stationnement des véhicules est interdit entre le n° 21 et n° 25 sur 5 places.
- La circulation se fera sur une voie au lieu de deux au droit des travaux ;

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU FETY

3 RUE DU FETY

- Du 07/04/2026 au 10/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées au droit du n° 3 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PARKING DES TRENTES et PARKING DE LA SALLE D'ASILE (arrière ex ubs)

Le 15/03/2026 et le 22/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent **PARKING DES TRENTES et PARKING DE LA RUE DE LA SALLE D'ASILE arrière ex ubs** :

- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci joint.
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

À compter du 23/03/2026 et jusqu'au 19/03/2027, la circulation des véhicules est interdite RUE ALEXANDRE LE PONTOIS dans le sens Nord sud est conservé dans l'autre sens.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant à partir de la RUE FRANCIS DECKER.

- RUE ALAIN LE GRAND
 - PLACE GENERAL DE GAULLE
 - RUE DU MARECHAL LECLERC
 - RUE SAINT TROPEZ
 - GIRATOIRE DE LA LEGION D'HONNEUR
 - RUE JEAN MARTIN
 - AVENUE DE TOHANNIC
 - AVENUE RAYMOND MARCELLIN
 - RUE JEAN JAURES
 - RUE FERDINAND LE DRESSAY
 - PLACE LEON GAMBETTA
-
- RUE PORTE POTERNE : le tourne à droite en direction de la RUE ALEXANDRE LE PONTOIS sera interdit pour l'ensemble des véhicules. **Le centre technique municipal mettra en place un panneau B2b;**
 - RUE FRANCIS DECKER : le stationnement sera interdit sur 8 places pour créer une zone de retournement pour les véhicules. Le stationnement des véhicules est interdit. **Le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement conformément au plan ci joint.**
 - La circulation RUE JEHAN DE BAZVALAN dans le sens Est vers Ouest sera interdite. L'accès au parking ST JOSEPH sera maintenu. **Le centre technique municipal mettra à disposition de l'entreprise les deux barrières pour le barrage de rue conformément au plan ci joint.**
 - **L'entreprise mettra en place le panneau piétons traversée obligatoire conformément au plan ci joint.**
-
- **L'entreprise mettra en place l'ensemble de la signalisation pour avertir les piétons.**
 - **L'entreprise réalisera en peinture le passage piétons ainsi que le giratoire de retournement franchissable et mettra les panneaux cédez le passage au niveau du giratoire**
 - **Le centre technique municipal mettra en place l'ensemble des panneaux information jaune conformément au plan ci joint**
 - La circulation sera interdite au véhicule de + de 3.5 t sauf livraison et déserte locale
 - Le centre technique mettra en place l'ensemble des flèches de déviation pour indiquer l'itinéraire de déviation et mettra également les deux flèches itinéraires conseillé

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

À compter du 17/03/2026 et jusqu'au 18/03/2026, la circulation se fera soit sur une voie, soit sur chaussée rétrécie au niveau du n° 32 AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT. La circulation des usagers de la piste cyclable pourra être interdite en fonction de l'avancement des travaux ceci pourront être déviés sur la voie de circulation ou Rue Jean Gougaud.

La circulation AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT devra impérativement être maintenue.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU POT D'ETAIN

À compter du 16/03/2026 de 7h00 à 18h00 et le 17/03/2026 de 7h00 à 18h00, la circulation des véhicules est interdite RUE DU POT D'ETAIN.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ALAIN LESAGE
- RUE SALLE D'ASILE
- RUE RICHEMONT
- RUE JEANNE D'ARC
- PLACE DE LA REPUBLIQUE
- RUE THIERS
- RUE DU POT D'ETAIN

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU POT D'ETAIN

Du 16/03/2026 de 7h00 à 18h00 et le 17/03/2026, de 7h00 à 18h00 barrage de rue pour réalisation de travaux

Stationnement

Secteur Nord / Gare

PLACE DU MARECHAL LYAUTEY

Le 18/03/2026, le stationnement sera interdit au droit du n° 2 sur une place de stationnement à durée limitée au droit du n° 3 sur 2 places réservation de stationnement pour déménagement

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

- Le centre technique mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE

Du 6 au 8 RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE

- Le 24/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 5 PLACES réservées du n° 6 au n° 8 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement